



Santé et économie

Philippe Esper, Chairman and Chief Executive Officer, Eurotradia International, France

Lors de la présente session centrée sur « les solutions énergétiques permettant de s'orienter vers une économie plus forte, plus saine, plus juste » des experts qualifiés ont déjà évoqué et évoqueront ce qu'il y a lieu de dire sur les énergies classiques, l'énergie nucléaire, les énergies renouvelables.

Un aspect original de la question mérite d'être considéré : la corrélation entre énergie et environnement d'une part et énergie et sécurité d'autre part. Je me propose de l'évoquer devant vous à partir d'une double expérience, celle de Président d'une entreprise de conseil stratégique international et celle de Président du Conseil économique de la Défense, ayant à ce titre conduit six années d'écoute et de réflexion avec des industriels, des universitaires, des communicants, des hommes politiques, des fonctionnaires, français et étrangers et en particulier des responsables de la défense.

Pour introduire le sujet, je crois qu'il faut le dire clairement : chaque Etat est fondamentalement réaliste car il a l'impérieux devoir d'assurer en priorité la sécurité de sa population et donc de garantir l'approvisionnement énergétique du pays et la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Or face à la crise énergétique, que celle-ci soit liée à la production, à la distribution, aux prix, aux différentes formes d'insécurité, il n'existe pas de régulation

internationale qui soit à la fois diversifiée et satisfaisante pour couvrir l'étendue du problème.

Quels que soient les efforts et les progrès, in fine la responsabilité de l'assurance-énergie et la responsabilité de l'assurance-sécurité restent du ressort de l'Etat.

Cette approche nationale « n'isole » pas nécessairement. Bien au contraire, pour assurer ces missions de sécurité, l'Etat a intérêt à coopérer avec les Etats fournisseurs, les Etats distributeurs, les Etats clients, les Etats alliés, amis ou voisins. Cependant, il faut être réaliste la coopération ne va pas conduire jusqu'à imaginer, à horizon raisonnablement prévisible, une uniformité des politiques énergétiques.

Dans la perspective de trouver les moyens d'assurer la sécurité énergétique des populations européennes, je propose trois axes de réflexion :

- le partage de l'information et la recherche de politiques communes ;
- la mise en place de bouquets énergétiques répondant à un objectif de sécurisation du marché national tout en œuvrant à la mise en place d'une coopération européenne ;
- la mobilisation des outils de sécurité et de défense.

1. Partager l'information pour réduire la dépendance et rechercher des approches communes avec les pays fournisseurs :

- échanger les connaissances, les résultats des recherches ;

L'anticipation des risques et des menaces pesant sur la sécurité des approvisionnements énergétiques européens pourrait être rendue plus efficace par une mise en commun des informations recueillies et étudiées par les organismes nationaux et internationaux spécialisés dans la connaissance et la surveillance des marchés énergétiques mais également par les administrations en charge de l'analyse géopolitique, de l'intelligence économique et de la protection de l'intérêt des pays. Il n'existe pas de services d'analyse et d'information au niveau européen. Cependant, le Centre de situation (Sit-Cen), placé sous l'autorité du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, traite des questions sécuritaires et collecte les informations des services de renseignement (intérieurs et extérieurs) des Etats membres. Ces contributions volontaires sont fonction de la connaissance par chaque pays d'une zone géographique ou d'un thème précis lié à ses intérêts.

85 % de l'information est disponible à partir de sources ouvertes ; son exploitation peut par conséquent être partagée entre services et entre Etats sans souci de confidentialité. Une agence rattachée au centre de situation (Sit-Cen) dépendant du secrétaire général de la Commission pourrait être créée et donner aux Etats membres la possibilité d'orienter et de partager leur veille stratégique, notamment sur les sujets relatifs à l'énergie

- se concerter avec les fournisseurs, les pays de transit ;

Il serait dans l'intérêt des pays de l'Union européenne et de leurs citoyens que les pouvoirs publics créent un cadre propice aux négociations avec les pays producteurs et les pays de transit pour soutenir l'investissement des Européens, ouvrir l'accès aux réserves et aux infrastructures de transit ainsi qu'aider à la fixation de prix raisonnables.

Une ligne diplomatique européenne serait souhaitable dans le domaine de l'accompagnement et de l'encadrement des transferts de technologies (forage de pétrole, liquéfaction du gaz, exportation de centrales électronucléaires). Elle est l'assurance de coopérations industrielles équilibrées et de la mise en place d'un marché de l'énergie protégé.

On ne doit plus fonder la stratégie européenne uniquement sur des relations bilatérales. A cet égard, la ratification du traité de Lisbonne permettrait de faire un pas en avant. Le futur Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pourrait et devrait être amené à conduire une diplomatie dont un volet majeur serait l'énergie, les matières premières, l'environnement et l'eau.

Primordiales sont les relations de l'Union européenne avec la Russie. Elles doivent être normalisées. Par ailleurs, l'Union européenne doit veiller à s'engager plus fortement vis-à-vis de la région caspienne et de la Turquie afin de créer des partenariats privilégiés. En effet, les ressources de la Caspienne sont indispensables pour les besoins futurs en pétrole et en gaz de l'Union européenne et la Turquie est un point de passage incontournable.

- établir un dialogue permanent sur les politiques énergétiques nationales.

68 % des Européens estiment que le domaine énergétique doit être géré conjointement par les Etats membres. Chaque sommet européen constate la nécessité de parler d'une seule voix en matière de sécurité énergétique. Mais le discours peine à se concrétiser. Historiquement, le secteur de l'énergie s'est développé au niveau national et a été considéré comme un domaine régalien par les Etats. Cet état d'esprit perdure. Les débuts de la Communauté économique

européenne se sont structurés autour de projets énergétiques – la Communauté européenne du charbon et de l'acier, puis Euratom – mais cette démarche européenne ne s'est pas développée. Traiter la dimension sécuritaire des questions énergétiques implique une évolution vers une plus grande cohérence européenne. Un dialogue permanent sur le sujet est indispensable. Cette nécessité a été mise en relief récemment lors de la crise gazière entre la Russie et l'Ukraine au début du mois de janvier 2009. En effet, les pays européens disposaient d'informations erronées sur les stocks disponibles en Europe de l'est, en particulier en Bulgarie. Ainsi, aucun dispositif d'urgence n'a été mis en place alors que les stocks étaient insuffisants pour combler la rupture d'approvisionnement depuis la Russie, via l'Ukraine. Un dialogue permanent aurait sans doute pu atténuer l'intensité de la crise.

2. Admettre que chaque pays puisse définir légitimement son bouquet énergétique tout en œuvrant à la mise en place d'une coopération européenne et internationale efficace et rationalisée.

Le bouquet énergétique national doit être compris comme étant naturellement national. Il doit prendre en compte l'histoire énergétique de chaque pays, l'organisation de leurs relations internationales et les contraintes souscrites dans les traités internationaux avec, par exemple, les pénalités environnementales.

Les bouquets énergétiques sont différents d'un pays à l'autre ce qui est historique et normal. Aussi, la perception des menaces liées à la sécurité énergétique est contrastée. Cependant, la sécurité énergétique est indissociable de la sécurité globale et mériterait de rechercher une cohérence mondiale générale. Par ailleurs, la

dépendance accrue aux importations et la flambée des prix des matières premières invitent à une nouvelle approche et une cohésion plus forte.

Dans ce contexte, l'Union européenne peut donner l'exemple et mettre en place une réelle cohésion régionale. Pour le moment, les Etats membres cherchent principalement à assurer leur sécurité dans un cadre national. Cette démarche est insuffisante et coûteuse. Il faut certes être réaliste : les bouquets énergétiques sont différents et ne sont pas prêts de s'harmoniser. Une politique énergétique commune est certes illusoire mais il est indispensable de faire émerger des solidarités entre pays européens afin de protéger les populations face aux menaces auxquelles elles sont confrontées.

Aujourd'hui, les bouquets énergétiques doivent par exemple s'adapter aux contraintes environnementales. Les Etats membres font des efforts pour concilier enjeux environnementaux et impératifs économiques nationaux. Les dirigeants des 27 Etats membres ont ratifié le paquet énergie/climat en 2008. Ils se sont ainsi engagés, à horizon 2020, à diminuer leurs émissions de CO₂ de 20 % par rapport au niveau de 2005 et à faire atteindre pour les énergies renouvelables une part de 20 % du bouquet énergétique final (23% pour la France, dans le cadre du « partage des efforts »).

Il faut donc que l'Europe considère un bouquet énergétique large (pétrole, gaz, charbon, nucléaire, photovoltaïque, biomasse, éolien) qui soit compatible avec la bonne santé de ses industries. La technologie faible carbone de production d'énergie et la recherche des meilleures allocations des ressources disponibles sont devenues primordiales

En particulier, pour relever le défi environnemental, l'électronucléaire peut être une solution satisfaisante. Aujourd'hui, le secteur de l'énergie est responsable d'environ

25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et de 80% des émissions de CO₂. La production d'électricité engendre à elle seule 40% des émissions de CO₂ – ceci est en grande partie dû à l'utilisation du charbon dont les réserves restent abondantes. Si l'on compare les différents combustibles utilisés pour la production électrique, on observe que l'électricité d'origine nucléaire est moins émettrice de CO₂ (6g/kWh) que celle produite à partir du charbon (978g/kWh) ou du gaz (427 g/kWh) (soit des ratios de 6 pour mille et de 13 pour mille). L'intérêt de l'électronucléaire implique néanmoins que l'on réserve sa diffusion à des pays politiquement et durablement sûrs.

3. Mobiliser les outils de sécurité et de défense

L'Etat a le devoir de protéger ses entreprises industrielles et commerciales impliquées dans l'énergie, ses installations, ses courants d'approvisionnement. Pour ce faire et pour permettre à ces entreprises de distribuer l'énergie aux populations de manière sûre et durable, l'Etat doit disposer de systèmes d'information et d'alerte et doit être capable si nécessaire de mobiliser ses moyens d'intervention.

Toute menace énergétique particulière affectant différents pays, la coopération en matière de sécurité et de défense est le bon élément de réponse. Les systèmes et les outils de sécurité et de défense nationaux et européens ont pour mission de comprendre et d'analyser les tensions sur le terrain et d'engager d'éventuelles interventions en cas de crise. Dans un contexte de compétition pour l'accès à l'énergie et aux matières premières, les enjeux énergétiques doivent être pris en compte dans ces stratégies de sécurité et de défense au niveau national et européen, dans les phases d'analyse, d'alerte, de prévention, de traitement et de gestion de crises.

Ces actions sécuritaires coordonnées sont indispensables pour l'Union européenne, qu'il s'agisse de sa dépendance vis-à-vis des énergies et des matières premières ou de la nécessité de protéger ses centres de production, de transformation ou les réseaux de distribution. Le souci de la sécurité est devenu l'un des éléments devant entraîner un échange d'informations et susciter la mise en place d'un système d'alerte et pouvant motiver la décision d'engager une action commune de l'Union européenne. Les pays de l'Union ne doivent pas exclure des interventions défensives ou offensives au cas où l'intérêt des populations serait mis en cause. Pour les Européens, l'Union doit donc se positionner comme un acteur de référence en matière de sécurité énergétique.

L'Otan n'a pas la même vocation à se présenter dans ce domaine malgré une volonté des pays baltes et de la Pologne de voir l'organisation s'en préoccuper. Pour le moment, l'Otan se contente de permettre l'échange d'informations et de renseignements entre ses membres.

Les outils de défense et de sécurité des pays européens peuvent agir de différentes manières.

Tout d'abord, ils peuvent contribuer à la stabilisation des zones de production et de transit de manière à éviter les conflits qui pourraient perturber le marché des échanges de ressources. A cet effet, le travail de veille des services intérieurs et extérieurs de renseignement et leur coordination au niveau européen sont primordiales. Leur travail contribue à la sécurité énergétique dans la mesure où ils sont chargés de suivre les transferts de technologies sensibles et de veiller à la stabilisation politique et économique des pays.

Les moyens de défense et de sécurité peuvent aussi activement contribuer à sécuriser les voies de passages des hydrocarbures (détroits internationaux et routes maritimes) et

les infrastructures énergétiques "sensibles" (raffineries, réseaux de distribution, centrales électronucléaires, terminaux etc.) qui peuvent être (et sont) des cibles pour les terroristes et la piraterie maritime. Par exemple, cette problématique n'est pas étrangère à la création par la France d'une base interarmées permanente de 400 à 500 hommes à Abu Dhabi inaugurée en mai 2009. Le golfe arabo-persique est la zone pétrolière et gazière la plus importante du monde. Abu Dhabi est voisine du détroit d'Ormuz par lequel transite (et transitera) près de 40 % du pétrole consommé dans le monde. La présence militaire française peut être utile à cet endroit en cas de dégradation des relations dans la région et d'entraves faites aux flux énergétiques. Une coopération entre pays de l'Union européenne dans le domaine de la sécurisation des voies énergétiques serait la bienvenue dans la mesure où 50 % du pétrole, 30 % du gaz et 15 % du charbon font l'objet d'échanges commerciaux dans le monde.